


# Analyse



Monnaies citoyennes:  
utiliser la «réserve  
de contrepartie» pour  
soutenir l'économie  
locale

Réseau

Financité

Ensemble, changeons la finance



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

*De plus en plus de monnaies citoyennes voient le jour en Wallonie. La plupart d'entre elles disposent d'une « réserve de guerre » issue de la conversion des euros dans la monnaie citoyenne. La somme qui en résulte, quand elle atteint une masse suffisante, peut être en partie utilisée pour soutenir des projets. Mais pour quoi faire ?*

**En quelques mots :**

- Les monnaies citoyennes sont un type de monnaie complémentaire.
- La réserve de contrepartie est constituée des euros en unités de monnaie citoyenne.
- Une partie de celle-ci peut être investie, quand elle atteint un volume suffisant.
- Les règles à observer pour la réserve de contrepartie.

**Mots clés liés à cette analyse :** monnaie citoyenne, réserve de contrepartie.

## 1 Introduction

Depuis 2012, les initiatives de monnaies citoyennes se développent de façon significative en Wallonie. Cinq monnaies citoyennes circulent en 2016 et une petite dizaine de projets sont en cours d'élaboration. Il existe aussi un autre type de système : la Minuto, qui est une « monnaie-temps ». Le cas particulier de ce dispositif différent ne sera pas pris en considération ici. L'ambition de la présente analyse est de préciser le cadre conceptuel de ces projets afin de poser un premier regard analytique sur les perspectives offertes par le dispositif innovant que nous nommerons « réserves de contrepartie ».

Notre ébauche de raisonnement vise à nourrir le débat et à inspirer les expérimentations. En cette matière comme dans bien d'autres, le chemin se découvre en marchant. Les collectifs citoyens qui développent des réseaux de monnaies citoyennes explorent de nouvelles modalités d'action socio-économique et posent ainsi des questions qui aident à mieux comprendre les raisonnements de base et les idéologies qui sous-tendent ce qu'on peut appeler « l'économie dominante ».

Pour la collecte des données et des informations, notre échantillon est composé des cinq monnaies citoyennes en circulation : l'Épi, le Valeureux, les Blés, le Voltû et le Talent. Les associations sans but lucratif (ASBL) qui portent ces projets sont des groupes locaux indépendants et membres du réseau Financité. Ces initiatives sont relativement jeunes, la plus ancienne, l'Épi lorrain, date de 2012 et la plus récente, le

**Monnaies citoyennes: utiliser la « réserve de contrepartie » pour soutenir l'économie locale**

Talent, a été lancée en octobre 2016. Outre la consultation de documents internes disponibles au sein de ces initiatives, la documentation de cette analyse est basée sur des enquêtes informelles qui ont été conduites au cours du mois d'octobre 2016.

## 2 Dans les monnaies complémentaires, les monnaies citoyennes

Comme évoqué ci-dessus, rappelons d'abord que si nous parlons ici de « monnaie », c'est une liberté de langage que nous prenons. Dans les faits, il s'agit de « bons de soutien ». Les collectifs citoyens qui portent ces projets se constituent en ASBL dont les membres sont les utilisateurs ou acheteurs (particuliers et associations) qui souhaitent s'affilier ainsi que les opérateurs économiques qui participent au système (producteurs, transformateurs, prestataires de service et vendeurs). Les bons de soutien émis par l'ASBL circulent librement parmi ses membres pour stimuler les échanges entre eux, formant ainsi des circuits ou des boucles économiques. Les participants sont regroupés autour de valeurs partagées consignées dans une charte qu'ils ont signée.

Le qualificatif « citoyen » est quant à lui, pleinement justifié par le mode de gouvernance qui préside le développement du réseau. Qu'ils soient commerçants ou simples utilisateurs, ce sont bien les citoyens qui définissent ensemble la charte de référence que chacun sera amené à signer. Divers dispositifs sont mis en place pour faire circuler l'information (on pense notamment aux réseaux sociaux, groupes *e-mails*, réunions en sous-groupes ou autres...) et pour débattre de diverses questions. Celles-ci ont trait au système lui-même, à son expansion géographique, aux actions promotionnelles, à la communication, etc. La composition mixte (acheteurs et opérateurs économiques) est une caractéristique essentielle des monnaies citoyennes. Il est par exemple intéressant de noter que, très souvent, à l'image du mouvement des Villes et villages en transition<sup>1</sup>, les promoteurs et développeurs de projet préfèrent parler de « mangeurs », ou de « bénéficiaires de services » plutôt que de « consommateurs ». C'est aussi ce centrage sur la dynamique citoyenne qui justifie l'importance donnée à l'indépendance de gestion que l'on retrouve dans les différents critères d'adhésion.

Les monnaies citoyennes font partie d'un ensemble plus large que Bernard Lietaer nomme les monnaies « complémentaires »<sup>2</sup>. On retrouve notamment englobés sous cette dénomination les types de monnaie suivants :

---

1 Pour plus d'informations, voir le site Internet : <http://www.reseautransition.be/>

2 Lietaer B., Kennedy M., *Monnaies régionales. De nouvelles voies vers une prospérité durable*. Charles Léopold Meyer, 2008.

**Monnaies citoyennes: utiliser la « réserve de contrepartie » pour soutenir l'économie locale**

- **Les monnaies commerciales**, qui visent à promouvoir tel ou tel produit, marque ou gamme de biens ou services. Elles sont développées par des entreprises, sociétés ou groupements économiques pour stimuler les ventes : bons de réduction, points fidélité, bons d'achat, etc. Exemple concret : les points cumulables dans les chaînes de grande distribution.

- **Les monnaies strictement locales**, qui sont développées par exemple par des communes pour soutenir leur économie locale mais sans distinction quant au type de prestataires ou commerçants. Ces initiatives peuvent être portées par différents acteurs, en général des pouvoirs publics locaux, et, par exemple, prendre la forme de « chèques-commerces ».

- Il existe aussi des **monnaies sociales** développées en partenariat avec les pouvoirs locaux pour favoriser l'intégration de personnes en situation précaire ou victimes de mécanismes d'exclusion sociale. La monnaie sociale le Torreke à Gand en est un bel exemple.

- **Les monnaies-temps**, comme la Minuto ou, dans une certaine mesure, les SELS (systèmes d'échanges locaux solidaires) permettent des échanges de services non professionnels entre particuliers grâce à une unité de temps.

Ce qui caractérise les systèmes d'échange dont nous parlons dans cette analyse, c'est un mode de gouvernance citoyenne, une action qui se situe dans le champ économique et un lien de parité de change avec l'euro. Nous les nommons les « **monnaies citoyennes** ».

Avec cet outil, les groupes de citoyens reprennent la main sur une petite partie de leur économie quotidienne. Ce faisant, ils poursuivent divers objectifs : mieux comprendre les mécanismes de création monétaire, de circulation et de partage des richesses, retisser et renforcer les liens sociaux et économiques entre acteurs locaux, favoriser la relocalisation de l'économie dans un bassin de vie<sup>3</sup>, renouer des relations de confiance entre vendeurs et acheteurs autour de prix dont on comprend mieux la justification, soutenir concrètement l'activité d'opérateurs indépendants qui respectent les personnes et l'environnement...

---

3 Un bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Définition de l'INSEE, disponible sur Internet : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2060> (consulté le 2016/12/18)

L'émission de « bons de soutien à l'économie locale »<sup>4</sup> n'est pas une action anodine. Elle implique une prise de responsabilité par les porteurs du projet. C'est pourquoi, avant la phase de mise en circulation, il est vivement conseillé de constituer une ASBL. Cette association organisée en personnalité juridique permettra de structurer la gouvernance citoyenne dans un cadre officiel et clarifiera les choses en terme de responsabilité.

### 3 La réserve de contrepartie

Au fur et à mesure que les citoyens échangent des euros contre ces bons de soutien, des sommes en euros s'accumulent sur un simple compte en banque ouvert au nom de l'ASBL porteuse du projet. Cette somme est appelée « **réserve de contrepartie** ».

La réserve de contrepartie d'une monnaie citoyenne s'accroît au fur et à mesure que des personnes décident, sur base volontaire, de changer des euros en unités de monnaie citoyenne. Les cinq monnaies belges francophones actuelles sont liées à l'euro dans une stricte parité : un euro est égal à une unité de monnaie citoyenne. En conséquence de quoi, la réserve de contrepartie correspond aux unités de monnaies citoyennes en circulation. Si 15 000 Épis circulent, ils sont compensés par 15 000 euros contenus en liquide dans les caisses de change et, en grande partie, déposés sur un compte d'épargne.

Cette réserve a un statut particulier puisque, si « le jeu s'arrêtait », les opérateurs devraient pouvoir rendre leurs billets de monnaie complémentaire et recevoir en échange un montant équivalent en euros. Ce point est essentiel pour la confiance que ce système doit inspirer pour fonctionner.

Assez logiquement se pose la question de l'utilisation qui pourrait être faite de cette réserve de contrepartie. Diverses options sont envisageables, en lien, bien entendu, avec les objectifs globaux du groupe de monnaie citoyenne. Investir une partie de cette réserve, c'est créer un bras de levier *a priori* intéressant. En fonction des montants considérés, elle pourrait être appréciable pour des projets qui seraient ainsi financés. Mais, de telles allocations d'argent soulèvent aussi pas mal de questions.

La réserve de contrepartie ne peut en aucun cas servir pour les frais de fonctionnement. Les ASBL, animées par des volontaires, ont besoin d'un peu d'argent pour leur fonctionnement : impression de documents, frais de téléphones,

---

<sup>4</sup> « Pour qu'une monnaie complémentaire ne puisse pas être considérée comme une émission de signe monétaire interdite par le Code pénal, il suffit que figure expressément sur le moyen de paiement destiné à circuler dans le public (le billet) une mention précisant qu'il s'agit d'un bon d'échange, d'un bon d'achat, d'un bon de soutien à l'économie locale, etc. ». Réseau Financité, *Guide pratique des monnaies complémentaires destinée à l'usage des citoyens*, Bruxelles, 2013.

déplacements et, bien entendu, impression des billets eux-mêmes. Ces ressources financières doivent venir d'autres sources de financement : *crowdfunding*, dons, soutiens ponctuels, activités générant un bénéfice, etc. De ce point de vue, c'est une ASBL comme une autre. Il est donc strictement exclu de prélever des montants de la réserve de contrepartie pour couvrir des dépenses de fonctionnement. La cloison doit rester strictement étanche.

Ce dernier point est crucial car il met en évidence l'importance primordiale du contrôle effectif que l'assemblée générale des membres doit exercer sur la gestion de l'association. En effet, du point de vue opérationnel, il faut distinguer la réserve de contrepartie des frais de fonctionnement mais, du point de vue strictement juridique, les montants inscrits dans la réserve de contrepartie appartiennent pleinement à l'ASBL. La gestion de ces capitaux relève donc de la responsabilité de ses administrateurs dans le cadre du mandat qui leur a été confié par l'assemblée générale.

## 4 Un temps de maturation indispensable

Le premier élément important est certainement le rapport au temps qu'il convient d'établir. La perspective est excitante. La compréhension progressive des mécanismes et des perspectives d'action qu'elle esquisse sont réellement passionnantes. Il en résulte souvent une certaine impatience à passer à l'action. Toutefois, s'il veut cultiver ses lettres de noblesse, le groupe porteur doit temporiser afin que chacun ait le temps d'entrer dans le raisonnement et de participer effectivement aux décisions en connaissance de cause.

Ensuite, les premières expériences montrent que la mise en œuvre des systèmes de monnaies citoyennes prend du temps et nécessitent la mobilisation de nombreuses énergies. Là encore, un phasage raisonnable des étapes est capital même s'il est parfois frustrant. Elles peuvent se succéder rapidement car se voir avancer nourrit la motivation, mais elles ne doivent pas non plus être précipitées. Cette temporisation permet aussi de laisser croître le volume de la réserve de contrepartie afin qu'elle atteigne au moins quelques dizaines de milliers d'euros avant d'envisager l'éventualité d'un investissement partiel. À cet égard, la multiplication de nouveaux projets permettra peut-être d'inventer de nouveaux systèmes de mutualisation des moyens. Nous y reviendrons.

La confiance qu'ont les opérateurs dans le système est essentielle pour son développement ; la réserve de contrepartie doit donc toujours être en mesure de rendre des euros aux opérateurs économiques qui souhaitent sortir du système ou qui,

**Monnaies citoyennes: utiliser la « réserve de contrepartie » pour soutenir l'économie locale**

ponctuellement, accumulent trop de monnaie citoyenne. Là encore, il faut se donner le temps d'appréhender les flux et de mettre en place les boucles économiques qui facilitent la circulation grâce aussi à une grande diversité d'opérateurs.

Enfin, la proportion qu'il faut garder en caisse et la question des délais si de grosses sommes devaient être échangées sont des premiers points d'attention importants. Nous y reviendrons. L'intention d'investir la réserve de contrepartie ne peut donc en aucun cas concerner la totalité du montant considéré.

## 5 Investir, un bras de levier intéressant mais pas sans risques

Dans leurs statuts respectifs et dans leurs documents promotionnels, les ASBL porteuses des monnaies citoyennes mettent en évidence des valeurs de référence qui, *grosso modo*, s'inscrivent dans le mouvement des Villes et villages en transition, avec des accents sur le respect des personnes et de l'environnement, le développement d'emploi non délocalisable, l'indépendance de gestion des partenaires et l'encouragement du lien socio-économique sur une base locale. Les intentions d'investir une part de la réserve de contrepartie s'inscrivent bien entendu aussi dans la cohérence de ces axes.

Aujourd'hui, les équipes de l'Épi et du Talent ont choisi d'élaborer un partenariat avec Crédal, une coopérative belge francophone de crédit social et de soutien à l'économie sociale. Une part de leur réserve de contrepartie est utilisée pour acquérir des parts de coopérateur auprès de Crédal<sup>5</sup>, qui s'engage à octroyer des financements dans la région pour un montant équivalant au double de l'apport du groupe de monnaie citoyenne.

Les autres groupes ont déposé leur réserve sur des comptes épargne Triodos, la banque qui correspond le mieux à la philosophie de leur projet<sup>6</sup>. En leur sein, plusieurs autres idées ont déjà été évoquées et la notion de risque est déjà, ne fût-ce qu'intuitivement, prise en compte. Pour chaque hypothèse, il faudra toujours tenter d'évaluer cette prise de risque et le taux de liquidité, c'est-à-dire quelles seraient les conditions et les délais nécessaires s'il était nécessaire de récupérer les sommes investies. Nous passons ici en revue quelques hypothèses, en mettant en évidence certains points d'attention. Nous renvoyons le lecteur intéressé à une autre analyse<sup>7</sup> pour une approche plus fine.

---

5 Pour information, les parts de Crédal ont le label de finance solidaire Financité & FairFin. Plus d'informations sur le site : <https://www.financite.be/fr/article/label-financite-fairfin-le-1er-label-de-finance-solidaire> (consulté le 2016/12/18)

6 Voir le site Internet : <http://bankwijzer.be/fr/scan-des-banques/banques/la-banque-triodos/> (consulté le 2016/12/18)

## 6 Prendre des parts dans des coopératives

Ces dernières années, de nombreuses coopératives citoyennes ont vu le jour et se développent dans des secteurs très divers : énergie, foncier, immobilier, production et transformation alimentaire, presse, mobilité, crédits et services financiers, services aux particuliers et aux entreprises, etc. Le choix est donc vaste.

Techniquement, cette solution de prendre des parts est assez simple à mettre en œuvre. Il suffit de décider du nombre de parts que l'on souhaite acquérir en tenant compte, bien entendu, des limites imposées par les statuts des sociétés coopératives auxquelles on s'adresse. Acquérir des parts, c'est entrer dans le capital d'une société coopérative, c'est donc participer à la prise de risque de l'entité dans les limites de l'argent investi. En d'autres termes, la valeur initiale des parts investies pourra varier en fonction des résultats de l'entreprise et, donc, même sans parler de revente des parts, la valeur qui sera inscrite comme composante de la réserve de contrepartie pourra varier d'année en année en fonction des bilans annuels de la coopérative concernée.

Par ailleurs, si l'ASBL porteuse du projet de monnaie souhaite revendre ses parts pour récupérer les montants investis en euros, outre ce risque de perte de valeur de la part, il faut également prendre en compte les conditions statutaires imposées par la coopérative en matière de cession et de revente de parts. Des délais sont souvent nécessaires et, dans les faits, ceux-ci peuvent varier entre six mois et plusieurs années. Par ailleurs, nous attirons l'attention sur le fait que les parts souscrites par l'ASBL peuvent l'être pour composer le capital fixe ou le capital variable de la coopérative. *A priori*, la cession ou la revente est généralement plus aisée quand on se situe dans le capital variable.

Cette solution qui semble *a priori* facile à mettre en place pose néanmoins une série de questions qu'il faut prendre le temps d'envisager sereinement avant de se lancer. De plus, la bonne compréhension de ces dispositifs fait partie intégrante du grand intérêt que présentent les monnaies citoyennes en termes d'éducation permanente.

## 7 Acheter des terres ou de l'immobilier

Et pourquoi pas acheter directement un terrain ou un immeuble qui consoliderait ainsi la réserve de contrepartie ? Pourquoi pas, en effet, mais à condition de disposer de volumes financiers à investir assez importants (plusieurs dizaines de milliers d'euros). Cette première condition remplie, d'autres questionnements émergent. Nous nous contentons ici d'en citer quelques-uns.

---

7 Dewaele, E., Tadjudje W., *Monnaies citoyennes : utiliser la « réserve de contrepartie » pour soutenir l'économie locale (1/2)*, Financité, 2016



De tels achats impliquent des actes hypothécaires et donc des frais qu'il faudrait prendre en charge d'une façon ou d'une autre ; acquérir un bien foncier ou immobilier implique forcément de s'inscrire dans une perspective de long terme car la revente prendrait du temps. S'engager dans pareil choix, c'est aussi s'aventurer dans d'autres métiers car la gestion quotidienne de tels biens nécessite du temps de travail et des compétences spécifiques. Un tel choix impose aussi une évaluation en termes de probabilité de prise ou de perte de valeur du bien considéré.

Vu le caractère encore très jeune des projets de monnaies citoyennes, on peut considérer que ces hypothèses de travail n'appellent pas de réponses complètes et immédiates. Néanmoins, cette option aurait pour avantage de consolider le système en l'enracinant plus encore dans l'économie réelle. Il serait alors moins sensible aux fluctuations monétaires, mais c'est là un autre débat sur lequel il sera intéressant de se pencher.

## 8 La réserve de contrepartie peut-elle avoir de souples contours ?

Nous allons ici lever un petit coin du voile sur des pratiques exploratoires qu'il sera intéressant d'observer et d'analyser plus avant dans les mois et années à venir. Comme le titre le laisse entendre, il ne s'agit pas de décisions formelles visant à investir une proportion de la réserve de contrepartie mais plutôt de pratiques qui en assouplissent les contours dans la mesure où elles dérogent partiellement à la règle de stricte parité entre la masse de monnaie citoyenne en circulation et le montant de la réserve de contrepartie en euros.

C'est par exemple le cas quand l'ASBL fournit au commerçant un montant donné en monnaie citoyenne en lui demandant simplement de signer une reconnaissance de dette pour le montant considéré. C'est aussi le cas quand l'ASBL confie une caisse intermédiaire<sup>8</sup> à l'un de ses membres en lui demandant de s'engager à rembourser le montant reçu en euros ou en monnaie citoyenne. Pour valider précisément le montant exact de la réserve de contrepartie, le trésorier de l'ASBL devra alors tenir un décompte précis de toutes les caisses intermédiaires à une date fixe.

Enfin, plusieurs groupes réfléchissent à des systèmes visant à encourager le change des euros vers les monnaies citoyennes pour les particuliers et/ou à décourager le change inverse pour les opérateurs économiques (étant entendu que le change inverse n'est pas possible pour les particuliers). Outre des questions de fond que nous

---

<sup>8</sup> Une caisse intermédiaire est une partie de la masse monétaire de la monnaie citoyenne dont la responsabilité est confiée à une personne ou une organisation. Elle doit faire l'objet d'une reconnaissance de dette signée par la personne ou l'organisation qui a pris la responsabilité de ladite caisse.

n'aborderons pas ici, de telles pratiques imposeraient une comptabilisation précise visant à mesurer leur impact sur la réserve de contrepartie. Si, lors du change des particuliers, l'ASBL donne un « bonus » de 5 % à ceux-ci, cette valeur additionnelle ne sera pas compensée dans la réserve de contrepartie. À l'inverse, si, pour le dissuader, on impose une taxe de 5 % à l'opérateur économique qui veut récupérer des euros, le montant de cette taxe devra être soustrait de la réserve et affecté ailleurs. Si ces deux règles sont appliquées au sein du même système, au risque de prendre quelques libertés avec les termes utilisés, il s'agit d'une sorte de crédit octroyé au consommateur compensé plus tard par le don, ou la cotisation, d'un opérateur économique. Mais entretemps, il faut en tenir compte quand on publie le montant précis de la réserve de contrepartie.

## Conclusions

Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, les monnaies citoyennes sont de formidables chantiers pour agir et réfléchir aux fonctionnements de nos systèmes monétaires. Le mode de gouvernance citoyenne impose une indispensable transparence et celle-ci est la pièce maîtresse de la confiance de tels systèmes d'échanges. Ce processus ouvre des perspectives passionnantes vers une meilleure compréhension et une reprise en main progressive des systèmes économiques qui animent notre quotidien.

Retrouvez toutes  
nos analyses sur  
[www.financite.be](http://www.financite.be)

Les groupes de projets de monnaies citoyennes sont portés par leur enthousiasme et leur engagement car ils commencent à comprendre le système. Cependant, ils doivent aussi prendre le temps nécessaire pour appréhender finement les règles du jeu afin de pouvoir, à terme et en temps voulu, investir une proportion de la réserve de contrepartie. Pour consolider et pérenniser ces initiatives, il faudra certainement avancer vers la création de systèmes plus résilients impliquant des investissements diversifiés et sécurisés par des solidarités nouvelles. Et, en cela, le travail collectif et les partages de savoirs en réseau seront certainement des atouts majeurs. Une autre analyse examine plus précisément la question de l'investissement d'une partie de la réserve de contrepartie<sup>9</sup>.

*Eric Dewaele  
Willy Tadjudje  
Décembre 2016*

---

<sup>9</sup> Dewaele, E., Tadjudje W., « L'utilisation de la réserve de contrepartie : entre nécessaire liquidité et indispensable sécurité », Financité, 2016.

*Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.*

*Cette analyse s'intègre dans une des 3 thématiques traitées par le Réseau Financité, à savoir :*

***Finance et société :***

*Cette thématique s'intéresse à la finance comme moyen pour atteindre des objectifs d'intérêt général plutôt que la satisfaction d'intérêts particuliers et notamment rencontrer ainsi les défis sociaux et environnementaux de l'heure.*

***Finance et individu :***

*Cette thématique analyse la manière dont la finance peut atteindre l'objectif d'assurer à chacun, par l'intermédiaire de prestataires « classiques », l'accès et l'utilisation de services et produits financiers adaptés à ses besoins pour mener une vie sociale normale dans la société à laquelle il appartient.*

***Finance et proximité :***

*Cette thématique se penche sur la finance comme moyen de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteurs et consommateurs et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local.*

Depuis 1987, des associations, des citoyens et des acteurs sociaux se rassemblent au sein du Réseau Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire.

Le Réseau Financité est reconnu par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.